



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE DÉCISION N° AU-18-235
TECHNIQUE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 17 JUILLET 2018
GRVISION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société GRVISION de signer au contrat d'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GRVISION – 39 rue Docteur Jacques Touati 95340 Persan représentée par son Directeur Monsieur LE CORRE Martial, un contrat d'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatique des écoles et de la maison des associations de la Ville de Vincennes ;

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 17 160.00 euros HT (dix-sept mille cent soixante euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180717-lmc1H5501H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2018
Date de Publication : 17/07/2018